

Quatre-vingt-troisième réunion du Comité permanent
8-10 mars 2022

Point 4 c) de l'ordre du jour

Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général

Introduction – Guidé en 2021 par la [Politique du HCR sur le contrôle indépendant](#) et l’Instruction administrative interne sur la conduite des enquêtes, le Bureau de l’inspecteur général a assuré la cohérence et la coordination des activités de contrôle indépendant ; [a assumé la fonction d'enquête indépendante](#) ; et a veillé à l’assurance, à l’analyse stratégique, aux idées, au suivi et à l’identification des risques importants.

Stratégie du Bureau de l'inspecteur général pour 2021-2026 – Malgré l’impact de la maladie causée par le coronavirus (COVID-19) sur ses modalités de travail, le Bureau de l’inspecteur général a continué de réaliser de nets progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale exposée par l’Inspecteur général aux précédentes réunions du Comité exécutif et du Comité permanent. Dans l’ensemble, l’objectif stratégique consiste à veiller à ce que le HCR dispose d’un système de contrôle indépendant efficace, et qu’il garde la confiance des parties prenantes en termes d’efficacité, d’efficience et d’économie. Le Bureau de l’inspecteur général comprend le Service de contrôle stratégique et le Service des enquêtes, et est soutenu par sa direction.

Contrôle stratégique – Les plans de travail pour le contrôle indépendant et les recommandations en matière de contrôle ont été respectivement consolidées dans deux plates-formes en ligne. Ces plates-formes donnent aux dirigeants un aperçu des plans de contrôle et des résultats au niveau de l’Organisation, ainsi que des analyses pour un suivi spécifique. En 2021, [les prestataires de services de contrôle indépendant](#) ont entamé un dialogue important afin de mettre au point un plan de travail cohérent pour 2022. Ils ont convenu d’un plan de contrôle pour le programme de transformation institutionnelle et ont manifesté leur appui aux mesures visant à moderniser le HCR. Le Service de contrôle stratégique s’est efforcé de renforcer sa capacité pour analyser les conclusions dégagées à l’issue de contrôles, et être en mesure de contribuer des idées de plein droit. En 2021, le Service de contrôle stratégique a entrepris diverses analyses ad hoc, tant thématiques que spécifiques aux pays. Il a examiné la deuxième ligne de contrôle de gestion dans le cadre des efforts de régionalisation et de décentralisation du HCR. Il a continué de faciliter et de soutenir le travail du Comité d’audit et de contrôle indépendant (IAOC) et de jouer le rôle de point focal du HCR pour le Corps commun d’inspection des Nations Unies. En 2022, le processus de renouvellement du mémorandum d’entente entre le HCR et le Bureau des services de contrôle interne a fourni au Bureau de l’inspecteur général l’occasion de renforcer davantage le système de contrôle d’intégrité, par l’appui au Bureau des services de contrôle interne dans la modernisation de l’audit interne du HCR.

Enquêtes – En 2021, le nombre de plaintes reçues a augmenté de 27 %, passant d’environ 1 140 en 2020 à 1 450 en 2021. Plus de 1 600 plaintes ont été examinées¹ en 2021, dont 44 % ont été classées après avoir été reçues, 38 % ont été transmises, 8 % ont fait l’objet d’enquêtes du Bureau de l’inspecteur général, 7 % ont été transmises aux partenaires d’exécution pour enquête et 3 % ont été jugées non fondées. En 2021, 150 plaintes d’exploitation et d’abus sexuels ont été reçues, avec des victimes identifiées ou identifiables (contre 160 en 2020), dont 83 % mettaient en cause le personnel des partenaires d’exécution. Le Bureau de l’inspecteur général a reçu 52 plaintes de harcèlement sexuel (contre 48 en 2020), dont 44 % mettaient en cause le personnel des partenaires d’exécution. Ces plaintes ont donné lieu à 20 enquêtes du Bureau de l’inspecteur général sur l’exploitation et les abus sexuels et à 10 enquêtes sur le harcèlement sexuel. Près de 160 enquêtes ont été finalisées, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport à 2020, avec un taux de corroboration de 50 % (55 % en 2020). Pour veiller à ce que des leçons en soient tirées, le Bureau de l’inspecteur général a publié 40 rapports mettant en cause la gestion pour que les dirigeants du HCR les examinent et prennent des mesures (contre 40 en 2020). L’équilibre entre une approche centrée sur la victime, la protection des témoins et le droit à une procédure régulière demeure un grand défi. A partir de 2022, le Bureau de l’inspecteur général assumera une nouvelle fonction consistant à aider le Bureau de la déontologie à réunir les faits lors de la phase d’examen préliminaire afin d’évaluer les plaintes de représailles. Les changements opérationnels et de politique visant à prendre en compte le nouveau rôle du Bureau de l’inspecteur général sont presque achevés. Le Bureau de l’inspecteur général travaille également avec d’autres entités du Siège pour mieux prendre en main les problèmes en milieu professionnel qui ne constituent pas des cas d’inconduite.

¹ Ce chiffre de 2021 tient compte des plaintes en attente de 2020.

Renforcement des capacités – En 2021, un programme de perfectionnement professionnel a été engagé par le Bureau de l'inspecteur général, avec notamment l'organisation d'une formation spécialisée et libre pour les enquêteurs et d'une formation en analyse qualitative des données pour l'équipe de contrôle. En outre, le Bureau de l'inspecteur général a mis en œuvre les outils renforcés de collecte de données à distance afin de soutenir les enquêtes, ce qui a permis de réduire sa dépendance vis-à-vis des missions sur le terrain et du personnel des technologies de l'information sur le terrain, d'accroître la rapidité des enquêtes et de renforcer leur intégrité.

Ressources – Le Bureau de l'inspecteur général a pris des mesures pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion du nombre croissant de plaintes qu'il reçoit, avec notamment la rationalisation du processus de réception. En novembre 2021, des mesures ont été prises pour faire face à l'augmentation du nombre de plaintes en attente, et plus de 570 opérations d'évaluation initiale ont été effectuées. À partir de 2022, ont été octroyées des ressources supplémentaires pour soutenir le changement dans la mission de protection contre les représailles et venir en aide à l'équipe chargée des enquêtes. Un projet de budget biennal base zéro sera préparé pour 2023-2024 dans le cadre de COMPASS (nouveau système de planification, de budgétisation et de contrôle du HCR).

Conclusion – L'année 2021 a connu une amélioration des consultations et un engagement positif, aussi bien chez les prestataires de services de contrôle indépendant qu'au niveau des dirigeants du HCR sur l'identification, l'évaluation et la solution des principaux problèmes auxquels l'Organisation fait face. D'une manière générale, il ressort des conclusions dégagées pendant l'année à l'issue de contrôles indépendants que le HCR a assuré un contrôle de gestion satisfaisant des opérations, malgré les défis présentés par un nombre record de déclarations de situation d'urgence ainsi que par la pandémie de la COVID-19. Le Bureau de l'inspecteur général travaille main dans la main avec les dirigeants pour garantir l'efficacité, l'efficience et l'économie dans le système d'intégrité et de contrôle indépendant du HCR.

HCR, le 18 février 2022